

**CIRCONSCRIPTION
de
FONTENAY-LE-COMTE**

Année scolaire : 2025/2026

COMPTE RENDU du

CONSEIL D'ECOLE : ☐ 1 ☐ 2 **X 3**

COMMUNE : **Chaillé-les-Marais**

Date : **16/06/2026**

ECOLE (s) : **école primaire publique**

Durée : **1h15**

PARTICIPANTS (NOM et Qualité) :

- | | |
|---|---|
| ● M. JOLY, directeur de l'école | ● Mme AUBRY-DESHAYES, enseignante |
| ● Mme AUTIN, enseignante | ● Mme BISCAUT, enseignante |
| ● Mme BRIENS, enseignante | ● Mme CHADET, enseignante |
| ● Mme GAUTER, enseignante | ● Mme GIMENEZ, enseignante |
| ● Mme HERBRETEAU, enseignante | ● Mme LOISEAU, enseignante |
| ● Mme MOUTON, enseignante | ● Mme PUAUD, enseignante |
| ● M. MÉTAIS, maire de la commune | ● Mme DORMOY, adjointe enfance-jeunesse |
| ● Mme DRAPEAU, ATSEM | |
| ● Mme BOURGOIN, représentante des parents d'élève | ● Mme CASSERON, représentante des parents d'élève |
| ● Mme GENEIX, représentante des parents d'élève | |

ABSENTS EXCUSES (NOM et Qualité) :

- | | |
|--|--|
| ● Mme BOURNOVILLE, inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Fontenay-le-Comte | |
| ● Mme BLANCHARD, enseignante spécialisée du RASED | ● Mme BLANCHET, enseignante spécialisée du RASED |
| ● Mme LAMBERT, psychologue scolaire du RASED | |
| ● Mme BABIN, enseignante | ● Mme THEZE, enseignante |
| ● Mme GAUTRONNEAU, DDEN | |
| ● Mme BOEUVÉ, représentante des parents d'élève | ● Mme GAMARD, représentante des parents d'élève |
| ● Mme THIRY, représentante des parents d'élève | |

Président de séance : Johann JOLY

Début de la séance : 18h30

Fin de la séance : 19h45

Ordre du jour :

- Adoption du Procès-Verbal du précédent conseil d'école ;
- Point sur la situation générale de l'école (effectifs, travaux, personnels) ;
- Adoption de l'avenant au projet d'école 2022-2026 ;
- Point d'avancée du nouveau groupe scolaire et questionnements associés au futur emménagement ;
- Point financier : coopérative scolaire ;
- Point sur la sécurité ;
- Questions diverses.

Relevé de conclusions

En préambule, M. Joly explique que nous devons voter ce soir pour ou contre le recours au vote électronique pour les élections des représentants des parents d'élèves, ainsi que pour adopter ou non l'avenant au projet d'école, reçu par chacun des membres. Un vote à main levée est choisi pour ces deux votes.

- Adoption du Procès-Verbal du précédent conseil d'école :

Les présents adoptent à l'unanimité le Procès-Verbal du conseil d'école extraordinaire du 26 mars 2026.

-Présentation générale de l'école :

Mme Briens fait le point sur la situation générale de l'école.

- Notre école comporte actuellement :
 - a. 12 TPS : Mme Ingrid Aubry Deshayes, assistée de Mme Manon Ligonnière, dans le cadre du dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans ;
 - b. 18 PS : Mme Nadège Gauter, en remplacement de Mme Armelle Babin, assistée de Mme Élisabeth Drapeau ;
 - c. 13 MS/GS (8+5) : Mme Pascaline Gimenez et Mme Camille Loiseau, assistées de Mme Aurélie Gosselin, dans le cadre des GS dédoublés ;
 - d. 14 GS : Mme Theze, dans le cadre des GS dédoublés ;
 - e. 15 CP : Mme Gladys Herbreteau, dans le cadre des CP dédoublés ;
 - f. 11 CP/CE1 (6+5) : Mme Virginie Autin, dans le cadre des CP et CE1 dédoublés ;
 - g. 13 CE1 : Mme Delphine Puaud et Mme Camille Loiseau, dans le cadre des CE1 dédoublés ;
 - h. 14 CE2 : Mme Nathalie Biscuit ;
 - i. 16 CM1 : Mme Gladys Chadet ;
 - j. 14 CM1/CM2 (6+8) : Mme Laëtitia Mouton ;
 - k. 16 CM2 : Mme Caroline Briens.
- Ceci représente un total de 156 élèves, soit 16 de moins que l'an passé à la même époque (57 élèves en Maternelle + 99 en élémentaire).
- Pour l'année prochaine, une décision de fermeture de classe a été décidée par Mme la Directrice Académique, au vu de nos prévisions d'effectifs. Dans les faits, nous perdrons une classe d'élémentaire et totaliserons désormais 10 classes. C'est Mme Thèze qui sera concernée par la mesure de fermeture et quittera l'école. Nous lui souhaitons le meilleur pour sa prochaine affectation.
- Les prévisions pour la rentrée prochaine sont les suivantes, sous réserve de départs, arrivées et orientations :
 - TPS : 8 attendus (3 inscrits à ce jour) ;
 - PS : 20 attendus (18 inscrits à ce jour) ;
 - MS : 18 ;
 - GS : 10 ;
 - CP : 15 ;
 - CE1 : 21 ;
 - CE2 : 17 ;
 - CM1 : 14 ;
 - CM2 : 22.
- La répartition des classes a été arrêtée, sous réserve de mouvements inattendus durant l'été.
- Comme chaque année quand un groupe d'élève est partagé entre deux classes, les élèves, seront répartis sur les critères suivants, avant un tirage au sort pour les élèves ne présentant pas de spécificités :
 - Répartition des élèves en fonction de leurs réussites ou/et difficultés scolaires en équilibrant les groupes classes, l'objectif étant de disposer de groupes équilibrés ;
 - Prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
 - Séparation des fratries, sauf cas particulier ;
 - Équilibrage « garçons / filles » ;
 - Séparation des élèves, ciblés par les enseignants, pour qui il est jugé positif d'être dans deux groupes classes différents ;
 - Réflexion autour des élèves auparavant scolarisés dans un « petit groupe » ou non.

Répartition provisoire

TPS	PS	MS	GS	CP	CP-CE1	CE1	CE2	CM1-CM2 A	CM1-CM2 B
3 (3 inscrits)	20 (18 inscrits)	18	10	11	12 (4+8)	13	17	18 (7+11)	18 (7+11)

- Dans tous les cas de figure, ces critères de répartition ont pour seul but de favoriser les conditions d'apprentissage de tous les élèves et restent la décision unique de l'équipe enseignante.
- Comme l'an passé, en lien avec les exigences du RGPD dans l'affichage public des listes, nous utiliserons e-primo pour diffuser la répartition aux familles.
- Mme Casseron s'interroge sur le maintien d'une classe à 3 élèves (classe de TPS). Plusieurs pistes sont actuellement en étude par l'équipe enseignante mais l'aval de la hiérarchie est attendu.
- Mme Dormoy interroge M. Joly sur la tenue d'un prochain COPIL du dispositif des moins de 3 ans. A ce jour, aucune date n'est fixée.
- Le contrat de Mme Laura Munier, notre service civique arrive à son terme à la fin du mois. Pour le moment, nous avons postulé pour deux volontaires pour l'an prochain mais ne savons pas encore si nos demandes seront acceptées. Si c'est le cas, une annonce sera diffusée et toute personne volontaire, de 18 à 25 ans, pourra postuler directement en ligne.
- Dans un tout autre domaine, des demandes de petits travaux seront envoyées prochainement à la municipalité pour pouvoir être effectués durant l'été.
- Concernant les ordinateurs, Mme Chadet évoque les difficultés à utiliser les ordinateurs de la classe mobile, dont une grande partie ne fonctionne plus. Elle interroge la municipalité sur ce point. M. Métais donne les éléments suivants : 7 ordinateurs et VPI ont été achetés en prévision de l'aménagement dans les nouveaux locaux. Un contrat de maintenance est prévu pour ce nouvel équipement. Pour la problématique immédiate des ordinateurs mobiles, il propose l'intervention d'un professionnel dans les plus brefs délais.
- Nous devons également nous prononcer ce soir quant à l'adoption du vote électronique, via e-primo, pour les élections des représentants de parents d'élèves pour l'année scolaire prochaine. La loi n° 2021-1716 du 21 décembre 2021 prévoit, en effet, la possibilité de recourir au vote électronique pour l'élection des représentants de parents d'élèves. Conformément à l'arrêté du 2 juillet 2024, le conseil d'école se prononce sur le recours à cette modalité de scrutin. Cette décision s'inscrit dans la perspective de la mise à disposition de l'application « Vote en ligne » intégrée à l'ENT e-primo à la rentrée 2026. Cette nouvelle modalité de vote est adoptée à l'unanimité.

-Adoption de l'avenant au projet d'école 2022-2026 :

Mme Chadet indique que nous devons voter pour adopter ou non l'avenant au projet d'école 2022-2026, permettant de le prolonger d'un an. M. Joly a envoyé à tous les membres la version proposée à notre vote.

L'avenant au projet d'école est adopté à l'unanimité.

Par ailleurs, le conseil des maîtres a acté tout récemment un changement d'organisation pour les projets de l'école. On ne parlera désormais plus de « temps fort » mais de pédagogie de projet, à la libre initiative de chaque enseignant ou groupe d'enseignants. L'organisation en « temps forts » annuels ne semble plus adaptée pour répondre aux projets des enseignants de l'école.

Mme Chadet précise que l'effet mémoire pour cette nouvelle mise en place sera pris en compte afin que chaque élève de l'école puisse vivre à l'échelle de sa scolarité un projet d'envergure importante.

M. Joly ajoute que ces nouvelles modalités permettent de la souplesse pour des projets interclasses et/ou intercycles.

-Point d'avancée du nouveau groupe scolaire :

- Mme Mouton demande aux représentants de la municipalité s'il est possible de faire un bilan des travaux en cours et s'ils disposent désormais d'une date de livraison de l'école élémentaire, afin d'anticiper son emménagement.

- M. le Maire prend la parole pour donner des éléments de réponse :
 - Les travaux suivent leur cours mais il y a du retard.
 - La livraison aurait éventuellement lieu entre octobre et décembre, au plus tard au mois de janvier. Le retard concerne les travaux du bâtiment intérieur mais pas les travaux de la cour.

- En lien avec le futur déménagement, la problématique des cartons à disposition est également évoquée.

- M. le maire propose à l'équipe enseignante une visite des locaux d'ici la fin de l'année (un soir ou un midi). M. Joly reviendra vers lui pour proposer une date. Il lance également l'invitation aux RPE qui le souhaitent.

- Par ailleurs, le document sur les accès à la future école doit toujours être renvoyé car M. Joly ne l'a pas encore reçu. L'entrée se fera par l'actuel portail (qui ne sera pas le portail sécurisé).

- Mme Briens demande si les enseignantes de l'école maternelle seront munies d'un badge pour accéder à l'école élémentaire. M. le Maire répond favorablement à cette demande.

- Mme Biscuit questionne M. le Maire sur la temporalité des travaux de la tranche maternelle : elle rappelle la problématique du bruit.
- Pour la réunion des deux structures (maternelle et élémentaire), une interruption de quelques années est évoquée par M. le maire avant de débiter la tranche de travaux de l'école maternelle.

-Point financier : coopérative scolaire OCCE :

- Mme Aubry-Deshayes, en tant que mandataire de la coopérative scolaire, fait le point sur la situation financière de la coopérative scolaire OCCE.
- A ce jour, sur le compte commun de la coopérative scolaire, nous disposons de la somme de 495,53 €, une fois retranchées les sommes réparties dans les classes.
- Toutes les actions menées durant l'année sont désormais terminées, nous pouvons donc faire un bilan du « temps fort » cycle 2.

Le montant de celui-ci s'élève à 9471,44 €.

Il a été financé par :

- la municipalité, à hauteur de 2959 €
- l'APE à hauteur, de 2930,50 €
- les familles, à hauteur de 1845 €
- l'OCCE (subvention départementale), à hauteur de 400 €

Il a également été financé par des actions menées par tous les enseignants de l'école :

- la vente des calendriers qui nous a rapportée 287,50 €
- la vente des madeleines BIJOU qui nous a rapportée 597,10 €
- la tombola (qui a rapporté beaucoup moins que les années précédentes) soit 473,20 €
- la vente de saucissons qui nous a rapportée quant à elle 517,95 €

L'ensemble des dons et actions nous a permis de dégager un excédent (472,79€), qui sera réparti entre toutes les classes de l'école.

- D'une manière générale, pour leur accompagnement au quotidien et leur participation aux actions menées, nous tenons à remercier chaleureusement la municipalité, l'APE, les familles et les élèves.
- Ainsi les meilleurs vendeurs de la tombola recevront, comme prévu, un bon cadeau chez « Jouéclub » d'une valeur de 15 € pour les 1ers vendeurs en élémentaire et en maternelle ; les seconds, un bon cadeau d'une valeur de 10 € ; les troisièmes, un lot le jour de la fête de l'école.

Point sur la sécurité :

Mme Gautier fait un point sur la sécurité à l'école.

- Des exercices incendie seront exécutés, d'ici la fin de l'année scolaire, en maternelle et en élémentaire. Ces derniers seront lancés sans prévenir les élèves. L'exercice en maternelle se déroulera durant le temps de sieste des plus jeunes pour continuer de parfaire les automatismes de l'équipe dans ces conditions.

-Questions diverses :

M. Joly présente les questions diverses des représentants des parents d'élèves.

Questions à destination de l'équipe enseignante :

- Communication : « Serait-il possible à la rentrée de faire passer un flyer aux élèves pour la promotion des associations sportives de la commune ? Si la direction de l'école refuse, la mairie pourrait-elle les faire passer par un autre biais ? »

- Sur la forme, l'équipe enseignante s'étonne de la formulation « si la direction de l'école refuse ». En effet, la direction d'école ne fait que représenter l'avis de l'équipe enseignante. Mme Casseron évoque une simple maladresse de formulation.
- Sur le fond, l'école n'a pas à faire de publicité.
- M. Joly donne des précisions quant à l'historique sur cette problématique au fil des années.
 - Pour autant, l'école diffuse déjà chaque année, via l'ENT e-primo, les annonces des associations du village qui en font la demande, tant que leur périmètre d'action concerne les enfants en âge d'être scolarisés à l'école.
 - Concernant la municipalité, Mme Dormoy précise que le questionnement est lancé pour créer un 'forum' des associations pour faire découvrir les associations aux habitants de la commune, ciblé sur les nouveaux arrivants.

- Photos scolaires : « Serait-il possible de faire les photos de classe plus tôt dans l'année de façon à avoir les tirages pour Noël ? Cela permettrait de faire des cadeaux à la famille pour les fêtes de fin d'année. Actuellement, le calendrier proposé va de janvier à décembre donc pas très judicieux pour des photos que l'on reçoit fin juin...La qualité des photos est bien meilleure cette année que l'an dernier. »

- M. Joly indique que l'équipe enseignante veut bien essayer cette nouvelle organisation l'an prochain. La date du lundi 12 octobre est réservée avec la photographie intervenue cette année.

- Communication : « Serait-il possible lors de l'annonce des sorties scolaires dans les cahiers de liaison de préciser qui finance afin que les parents soient informés des efforts fournis ? »

- M. Joly explique que c'est le cas généralement. Après, nous ne sommes jamais à l'abri d'un oubli, comme tout un chacun. L'équipe enseignante discutera des attentes de l'APE avec son nouveau bureau, l'an prochain.
- M. le Maire précise que cet ajout permettrait peut-être de mobiliser plus de parents à s'engager dans l'APE.

Questions à destination de la municipalité :

- Périscolaire : « Où en est le protocole lors des sorties de classe concernant l'annulation des repas ? Faut-il que chaque parent annule un à un ou une possibilité a-t-elle été trouvée avec le logiciel permettant d'annuler une classe entière ? »

- Mme Dormoy précise que le logiciel va évoluer. Cette annulation sera possible pour M. Michaud. Il faudra toutefois faire attention (responsabilité des familles) à la situation des quelques élèves ne participant pas à telle ou telle sortie scolaire. Elle ajoute qu'à partir de la rentrée de septembre, comme pour les démarches de la Communauté de Communes, il n'y aura plus de dossier papier à compléter pour le périscolaire.

Points posant problème à l'issue du conseil d'école

-Incertitudes sur les conditions de fonctionnement du dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans, en lien avec son effectif prévisionnel, à la rentrée 2026.

Signatures :

